

## DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM

### **FCP IRADETT 20**

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n°19-2006 du 24 mai 2006

**Adresse :** Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-, intermédiaire en bourse, gestionnaire de « FCP IRADETT 20 » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration réuni en date du 21 juin 2018, après avoir pris acte de la faible évolution de l'actif géré de « FCP IRADETT 20 » depuis son lancement , a décidé de le dissoudre par anticipation.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 18 du règlement intérieur du fonds et de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de «FCP IRADETT 20 ».

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni en date du 21 novembre 2018 a décidé d'agréer la liquidation anticipée de «FCP IRADETT 20».

**La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 23 novembre 2018. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date.**

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, assume les fonctions de liquidateur du fonds.